



## REPONSE

de la Municipalité au Conseil communal  
relative à l'interpellation déposée par Monsieur  
Jean-Claude Guillemin lors de la séance du  
Conseil communal du 19 mars 2018

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. PREAMBULE

Lors de la séance du Conseil communal du 19 mars 2018, une interpellation de M. Guillemin concernant la prochaine fermeture de la Poste a été valablement déposée et prise en considération.

### 2. REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité répond à cette interpellation comme suit :

La Poste Suisse SA, représentée par son département Réseau Postal et Vente, a demandé à la Municipalité un entretien au mois de septembre 2017. Deux représentants de l'entreprise ont été reçus en préséance de Municipalité le 19 septembre 2017.

Les délégués de la Poste ont informé la Municipalité de la décision de fermeture de l'office de Roche dans les plus brefs délais ; décision argumentée par la présentation de chiffres corroborant les affirmations de la Poste de la non rentabilité du site de Roche.

Les Municipaux ont fait le choix du dialogue pour trouver des solutions permettant de garder un minimum de service sur le territoire communal. Une opposition frontale aurait envoyé la Municipalité directement devant PostCom. Celle-ci aurait statué et dès le verdict prononcé, plus aucune négociation n'aurait été possible. PostCom, organe de la Poste, n'a jamais désavoué les choix du département Réseau Postal et Vente de la Poste Suisse SA.

Lors de la deuxième séance du 31 octobre 2018 avec les deux représentants Postaux, la Municipalité a demandé les options possibles en cas de fermeture inéluctable de l'office de Roche, telles que :

1. Service dans un commerce du village
2. Service à domicile
3. Maintien des cases postales
4. Rachat du bâtiment.

Dans le courant du mois de janvier 2018, la Municipalité a pris connaissance des réponses à ses demandes :

Le département Réseau Postal et Vente a pris contact avec diverses entreprises du village. Une solution serait possible avec l'une d'entre elles.

Le service à domicile et le maintien des cases postales ne dépend pas du département Réseau Postal mais de Postmail. Ces derniers ont été approchés et affirment que le maintien des cases postales est possible. Reste à déterminer l'emplacement.

Le service à domicile doit encore être discuté avec le service de distribution.

Une proposition du rachat du bâtiment (qui ne permet pas de garder l'office ouvert) à hauteur de CHF 480'000.- a été émise. La Municipalité a demandé une réévaluation.

Le 24 avril 2018, la Municipalité a reçu à nouveau les représentants de la Poste. Les propositions des représentants du Réseau Postal et Vente peuvent paraître satisfaisantes, mais elles ne remplaceront jamais le service actuel, d'où la décision de la Municipalité d'engager un recours auprès de PostCom pour essayer d'enrayer le processus de fermeture de l'office postal.

Les solutions obtenues lors des divers dialogues et entretiens resteront d'actualité, ceci même si PostCom donne raison à la fermeture de l'office de Roche.

Une durée de 6 mois est estimée pour obtenir le verdict de PostCom.

La Municipalité entend, par la suite, organiser une séance d'information publique avec la délégation postale afin de permettre à toute la population d'apprécier l'impact de la mutation annoncée et d'échanger avec les intervenants.

Les diverses allégations concernant un gel des objectifs de fermeture des offices par les autorités fédérales sont malheureusement sans fondement. Les Chambres ont refusé l'entrée en matière sur cette discussion.

Pour information, la commune voisine de Montreux, avec le soutien du Syndic Conseiller national, a engagé une récolte de signatures pour empêcher la fermeture des offices de Chailly et Montreux 2. Plus de 6000 paraphes ont été récoltés ; malgré cela les deux offices ferment.

En ce qui concerne le côté monocole de la Municipalité de Roche, il est dû au fait que le groupement dirigé alors par Monsieur Guillemin n'a pas su ou pu, voire voulu, présenter un ou des candidats, voire mieux une candidate qui aurait permis d'avoir une présence féminine autour de la table.

### 3. CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de sa réponse à l'interpellation de Monsieur Guillemin du 19 mars 2018.

Adopté en séance de Municipalité le 8 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire

Chr. Lanz

E. Jordan



Délégué(s) de la Municipalité : Rémy Roulet